

24-02-02 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 22-06-02 du 7 juin 2022, le conseil municipal a désaffecté, déclassé du domaine public communal une partie de la parcelle cadastrée AB 158, soit environ 3 939 m² sur une surface totale de 7 900 m² environ et a décidé de la mettre en vente.

Par délibération 22-11-04 du 8 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé cette cession au profit de la SAS Lotisseur de la Loire moyennant le prix de 265 000 euros.

Par délibération 23-11-24 du 7 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé la résiliation du compromis de vente signé avec la SAS Lotisseur de la Loire, cette dernière n'arrivant pas à vendre les maisons en bande prévues dans son projet.

Un nouveau promoteur local, la SARL OLIAM IMMOBILIER a souhaité se porter acquéreur de ce terrain, au prix de 265 000 euros pour construire deux petits immeubles en R+1 de 4 logements chacun.

Pour rappel, conformément à l'avis des domaines 2022-42275-69581, la valeur vénale de ce bien a été estimée à 195 000 €.

Une nouvelle déclaration préalable de division de la parcelle cadastrée AB 158 en un lot de 1 540 m² environ a fait l'objet d'une décision de non-opposition en date du 23 janvier 2024.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.543 m² à détacher d'une parcelle de plus grande contenance cadastrée section AB numéro 158 d'une superficie cadastrale de 7.922 m², au profit de la SARL OLIAM IMMOBILIER ou tout autre entité juridique agissant en son nom, moyennant le prix de 265 000 euros et telle que la parcelle vendue figure sur le plan de division sus-visé et sur le plan du document d'arpentage joint,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (26 pour, 1 abstention : M. MOUNIER), décide :

- d'approuver la cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1.543 m² à détacher d'une parcelle de plus grande contenance cadastrée section AB numéro 158 d'une superficie cadastrale de 7.922 m², au profit de la SARL OLIAM IMMOBILIER ou tout autre entité juridique agissant en son nom, moyennant le prix de 265 000 euros et telle que la parcelle vendue figure sur le plan de division sus-visé et sur le plan du document d'arpentage joint,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 13 février 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 12 février 2024

24-02-02 Administration Générale – Cessions

Mise en vente d'une partie de la parcelle AB 158

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise

Avait donné procuration :

M. ACHARD à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :